

**COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT
MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 – 20 H 30**

Présents : MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Vincent JARNET, Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY , David CLOUVET, Marie - Thérèse PERRET, Stéphane RAYMOND, Ingrid VACLE, Jérôme VAUCHER,
Excusés : Sandrine BUENAFUENTE, Stéphanie MATHON (procuration à Pascale DEGLETAGNE)
Date de convocation : 29/08/2019

Désignation d'un secrétaire de séance : Le Conseil Municipal désigne Alain Beaufort

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 juillet 2019

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 2 juillet 2019.

Local Paroisse

Le Maire informe le Conseil Municipal que le local situé au rez-de-chaussée de la Mairie et qui est actuellement occupé par l'Association BELLEY-ARS, devrait être libre à compter de l'année prochaine. Il faudra réfléchir à l'utilisation future de ce local.

Baux à passer :

❖ **SCI de la Tante Jeanne (bailleur) / Commune de SULIGNAT (preneur)**

Le Maire explique que durant les travaux de rénovation du logement école, M PIN MONNIER, locataire, doit être relogé par la Commune. Un logement vient de se libérer Rue du Village et conviendra parfaitement.

Il propose de signer un bail avec le propriétaire SCI de la Tante Jeanne à compter du 1^{er} septembre 2019 avec les conditions suivantes :

- Propriétaire du local : SCI de la Tante Jeanne
- Preneur : Commune de SULIGNAT
- Local objet de la location : 1 local d'habitation de 45 m² environs avec un garage de 25 m² et un local chaufferie de 15 m² situé 230, rue du village 01400 SULIGNAT
- Date d'effet : 01^{er} septembre 2019
- Montant du loyer mensuel : 600 €, charges comprises.

Le conseil municipal, après avoir débattu, à l'unanimité

- Approuve la signature du bail avec la SCI de la Tante Jeanne
- Approuve le montant du loyer mensuel qui s'élève à 600 €, charges comprises
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

❖ **Commune de SULIGNAT(bailleur) / M André PIN MONNIER (preneur)**

M PIN MONNIER devant être relogé durant les travaux de rénovation de l'appartement qu'il occupe, et son bail ayant pris fin le 31 août 2019, le Maire propose qu'il occupe le logement situé 230, rue du Village 01400 SULIGNAT avec un loyer mensuel de 350 €, charges comprises, et ceci dès le 1^{er} septembre 2019.

Le conseil Municipal après avoir débattu, à l'unanimité :

- Donne son accord pour que le logement situé 230 rue du village 01400 SULIGNAT soit occupé par M André PIN MONNIER pendant la durée de rénovation de l'appartement situé au-dessus de l'école,
- Approuve le montant du loyer mensuel qui s'élève à 350 €, charges comprises
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Rénovation du logement école

Afin de planifier les travaux supplémentaires, La commission bâtiments se réunira le 11 octobre à 17h15. Les travaux seront réalisés par Christophe GUERIN et des entreprises seront sollicitées pour l'électricité, la plomberie, les joints de placoplâtre...

Réfection de la toiture de l'école

Le Maire informe le conseil Municipal qu'il devient urgent de rénover la toiture de l'école. Il propose que des devis soient demandés à des entreprises spécialisées.

Afin de financer ces travaux, il propose de se renseigner pour contracter un emprunt, les taux étant très favorables actuellement.

Le Conseil municipal approuve ces propositions et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour demander des devis et un emprunt éventuel.

Devis AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES pour l'étude de faisabilité des travaux d'aménagement du centre village (Aménagement de l'entrée Sud)

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée Nord du Village, la réalisation d'un Avant – Projet Sommaire afin donner une orientation au projet et de s'assurer de la sécurisation des usagers des différentes voies a été confiée à AXIS-CONSEILS RHONE ALPES lors de la réunion du 2 juillet 2019. Il rappelle également que la gestion de l'écoulement des eaux-pluviales sera englobée dans le projet.

Il présente le plan topographique qui a été réalisé par AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES et dans la continuité du projet, il présente au conseil municipal le devis de AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la zone concernée (établissement d'une 1^{ère} esquisse d'aménagement, avant – projet sommaire,):

Montant : 4 390 € HT € HT / 5 268 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, à l'unanimité

- Décide de faire réaliser l'étude de faisabilité

- Approuve le devis de CONSEILS RHONE-ALPES pour la réalisation de l'étude de faisabilité dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Nord du Village pour un montant de 4 390 € HT € HT / 5 268 € TTC

- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Décision modificative budgétaire

❖ Budget Principal

Le conseil municipal approuve la modification budgétaire suivante :

D / F - 615221 (entretien bâtiments) : + 12 490 €

R / F - 7788 (recettes exceptionnelles) : 12 490 €

D / I – 020 (dépenses imprévues) : - 5 285 €

D / I – 2151/ op 151 (Voirie 2019) : + 3 725 €

D / I – 2151 / HO (Petite Halle) : + 1 560 €

❖ Budget Lotissement du chêne

Le conseil municipal approuve la modification budgétaire suivante :

D / F : 605 (Travaux) : - 1500 €

D / F : 66111 (intérêts) : + 1500€

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante

Le Conseil municipal,

Vu la demande de Mme Brigitte NOUGUIER, Trésorier de Châtillon sur Chalaronne, concernant une demande d'attribution d'une indemnité de conseil 2018 (391.06 €) et d'une indemnité de budget (30.49 €)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accorder 60 % l'indemnité de conseil 2019 soit 234.64 € et 100 % de l'indemnité de budget soit 30.49 € à Mme Brigitte NOUGUIER, Receveur municipal.

SCOT de la Dombes : avis sur le projet

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion

Demandes d'autorisation d'urbanisme

Daniel VERNAY présente les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en Mairie :

- ❖ Sophie Jacquet - route du Grand Guillaume : création de fenêtres – Déclaration préalable
- ❖ Green Planete – route de Chatillon : panneaux photovoltaïques pour Edwige LIBRATI – Déclaration préalable
- ❖ MONS IMMOBILIER (Route de la Vieille côte) : Réalisation d'un lotissement- Permis d'aménager.

Informations de la municipalité

➤ Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le Maire informe le conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

❖ DIA N° 2019/04

Propriétaire : MONS Immobilier, représentée par Yakup OLCAY

Adresse du terrain : Route de la Vieille côte

Parcelles cadastrées : A 1146 et A 1137 -

Désignation du bien : non bâti

Superficie : 484 m²

Acquéreurs : SCI ADN 27 route de la Pereuse 69460 SALLES ARBUISSONNAS BEAUJOLAIS

La Commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien

❖ DIA n° 2019/05

Propriétaire : M et Mme ALLIOT Jacques

Adresse du terrain : 500 Route de Pont de Veyle

Parcelles cadastrées : A 829 – A 830 – A 833 – A 951-A 952

Désignation du bien : bâti sur terrain propre

Superficie : 4 983 m²

Acquéreurs : M RODET Jean-Noël et Mme HERTER Lina

La Commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien

- **LOTISSEMENT LE CHENE** : Point sur les lots réservés. Désistement pour le lot n°1 / point sur l'avancée des travaux de viabilisation qui se termineront autour du 15 octobre.
- **ECOLE** : Information sur l'achat de 3 écrans connectés
- **VOIRIE** : la route de Vonnas a été reprofilée. L'enduit sera réalisé prochainement, ainsi que les travaux prévus autour de la petite Halle.
 - ❖ David CLOUVET propose que la peinture horizontale soit refaite rue du Village. Il demande ensuite s'il serait possible d'installer des panneaux de limitation à 50 km/h sur la route des Gariannes car certains véhicules roulent très vite. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

– Le Maire informe le conseil municipal d'un mail et d'un courrier reçus en Mairie

– **ASSURANCE** : Sinistre véhicule / bâtiment cantine : point sur le dossier (assurance, gendarmerie)

Le Maire présente deux devis

SARL REY et FILS pour un montant total de 9 872.29 € TTC

Métallerie RIGOLLET pour un montant total de 2 616.00 €

Le Conseil municipal approuve les devis de ces entreprises et autorise le Maire à régler les factures correspondantes, ainsi que tous les frais se rapportant à ce dossier

– **SECRETARIAT** : Demande de Stage au secrétariat de mairie par M Alain Genestoux – le conseil municipal donne un avis favorable pour 2 demies-journées par semaine.

– **GENDARMERIE** :

- ❖ Dans le cadre de la Participation citoyenne, le Maire propose des dates pour la signature de la convention avec la Gendarmerie et la Préfecture : les 4/10 ou 11/10 ou 18/10 à 18h30. Ces dates seront transmises à la Gendarmerie pour validation de l'une d'entre elles.
- ❖ Une réunion d'information et de sensibilisation à la sécurité s'est tenue le 26/07 à la Mairie et n'a pas réuni beaucoup de personnes.

- **ACCESSIBILITE** : les travaux d'accessibilité du WC du restaurant du Marronnier ont été réalisés durant l'été.
- **FLEURISSEMENT** : le jury du comité départemental a visité la commune le 20/08.
- **CCAS** : le repas se déroulera le 14 septembre.
- **BIBLIOTHEQUE** : organisation d'une porte-ouverte le 16/11.
- **SOU DES ECOLES** : la brocante se tiendra le 15 septembre.
- **COMITE DES FETES**: la course pédestre de la fête de la frite a attiré du monde pour le repas de midi. Elle sera reconduite l'année prochaine.
- **DIVERS** :
- Mariage le 30/11 : Demande pour utilisation de la cour de l'école ou de la salle de réunion de la Mairie pour le vin d'honneur / demande pour installation d'un chapiteau sur le terrain de boules de la place du Marronnier pour cérémonie civile : le conseil municipal donne un avis favorable à la location de la salle de réunion de la Mairie pour le vin d'honneur.
- 14/09 : Territoires et découvertes : organisation d'un repas suivi d'une marche à Relevant
- Prochaines réunions du conseil municipal : 1/10 à 20h30 – 5/11 à 20h00 – 3/12 à 20h30
Réunion Maire / Adjointes : 17/09 à 20h30 – 22/10 à 20h30 – 19/11 à 20h30 – 17/12 à 20h30